
CONVOCAATION

Le Conseil d'Administration invite les actionnaires et les porteurs d'obligations et de warrants émis par la SA Groupe Delhaize (la "**Société**") à participer à l'**assemblée générale ordinaire** des actionnaires de la Société qui se tiendra le **jeudi 23 mai 2013 à 15 heures (CET), au Corporate Support Office de la Société, square Marie Curie 40 à 1070 Bruxelles, Belgique**, pour délibérer sur les points à l'ordre du jour repris ci-après.

Nous demandons aux participants de se présenter au plus tard à 14 heures 15 (CET) afin de procéder à temps aux formalités d'enregistrement.

Ordre du jour

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012.
2. Présentation du rapport du commissaire sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012.
3. Communication des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012.

Les commentaires du Conseil d'Administration relatifs aux points 1, 2 et 3 ci-dessus sont repris dans la note d'information disponible sur le site Internet du Groupe Delhaize www.groupedelhaize.com.

4. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2012, y compris l'affectation du résultat et approbation de la distribution d'un dividende brut de EUR 1,40 par action (*).

Proposition de décision : approuver les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2012, y compris l'affectation du résultat comme suit:

		EUR
Bénéfice de l'exercice social	+	410.473.779,05
Bénéfice reporté de l'exercice social précédent	+	866.160.002,48
Résultat à affecter	=	1.276.633.781,53
Affectation à la réserve légale	-	1.464,90
Dividende brut pour les actions	-	142.690.097,00
Solde du bénéfice à reporter	=	1.133.942.219,63

Par action, cela représente un dividende brut de EUR 1,40 (*)

(*) Ce montant peut fluctuer en fonction du nombre de warrants qui seraient exercés entre la date de la présente convocation et la date d'enregistrement relative au dividende. Le dividende sera payé aux propriétaires d'actions ordinaires à partir du 31 mai 2013 et aux propriétaires d'*American Depositary Shares* (ADRs) à partir du 5 juin 2013.

5. Décharge aux administrateurs.

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012.

6. Décharge au commissaire.

Proposition de décision : donner décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012.

7. Nomination d'une administratrice.

Proposition de décision : nommer Madame Elizabeth Doherty administratrice pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2015.

8. Indépendance d'une administratrice en vertu du Code belge des sociétés.

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'Administration, constater que Madame Elizabeth Doherty, dont la nomination comme administratrice est proposée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2015, remplit les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et la nommer en tant qu'administratrice indépendante conformément aux critères du Code belge des sociétés. Madame Elizabeth Doherty répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, Madame Elizabeth Doherty a clairement indiqué et le conseil d'administration estime qu'elle n'entretient aucune relation avec une société qui pourrait compromettre son indépendance.

9. Rapport de rémunération.

Proposition de décision : approuver le rapport de rémunération inclut dans la déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2012.

10. Remboursement anticipé d'obligations, d'obligations convertibles ou de billets de trésorerie à moyen terme en cas de changement de contrôle de la Société.

Proposition de décision : conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, approuver la clause conférant aux porteurs d'obligations, d'obligations convertibles ou de billets de trésorerie à moyen terme que la Société pourrait émettre dans les 12 mois suivant l'assemblée générale ordinaire de mai 2013 en une ou plusieurs offres ou tranches, dont la ou les échéances n'excéderaient pas 30 ans et pour un montant équivalent à maximum EUR 1,5 milliard, le droit d'obtenir le remboursement ou le droit d'exiger le rachat de ces obligations ou billets de trésorerie pour un montant n'excédant pas 101% du principal et des intérêts échus et impayés de ces obligations ou billets de trésorerie, en cas de changement de contrôle de la Société, conformément aux termes et conditions de ces obligations ou billets de trésorerie. Chaque émission de ces obligations ou billets de trésorerie fera l'objet d'un communiqué de presse résumant la clause de changement de contrôle applicable et mentionnera le montant total des obligations et des billets de trésorerie déjà émis par la Société et soumis à la clause de changement de contrôle approuvée par cette résolution.

11. Pouvoirs d'exécuter les décisions des actionnaires.

Proposition de décision : approuver la décision suivante :

"L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec la possibilité de sous-déléguer, pour exécuter les décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire et effectuer toute formalité nécessaire ou utile à cet effet."

QUESTIONS – NOUVEAUX POINTS À L'ORDRE DU JOUR OU PROPOSITIONS DE DÉCISION

Un temps consacré aux questions est prévu lors de l'assemblée. Les actionnaires peuvent soumettre par écrit des questions relatives aux points inscrits à l'ordre du jour avant l'assemblée générale. Les actionnaires sont également autorisés à poser leurs questions oralement lors de l'assemblée générale. Les questions écrites doivent être adressées à l'attention du Conseil d'Administration (c/o M. Nicolas Jérôme, Delhaize Group SA/NV, Square Marie Curie 40, 1070 Anderlecht, Belgique, fax +32 (0)2 412 83 89, e-mail : generalmeeting@delhaizegroup.com) et doivent parvenir à la Société au plus tard le vendredi 17 mai 2013 à 17 heures (CET). Les questions adressées valablement à la Société seront discutées lors du temps consacré aux questions. Il sera répondu aux questions écrites des actionnaires adressées valablement à la Société pour autant que ces actionnaires aient satisfait aux conditions d'enregistrement et de confirmation de participation telles que décrites ci-dessous.

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire. Toute requête doit être adressée à l'attention du Conseil d'Administration (c/o M. Nicolas Jérôme, Delhaize Group SA/NV, Square Marie Curie 40, 1070 Anderlecht, Belgique, fax +32 (0)2 412 83 89, e-mail : generalmeeting@delhaizegroup.com) et doit parvenir à la Société au plus tard le mercredi 1^{er} mai 2013 à 17 heures (CET). **Nous vous prions de bien vouloir tenir compte du fait que le 1^{er} mai 2013 est un jour férié en Belgique et que par conséquent il n'y aura pas de services postaux ce jour-là.** La Société publiera un ordre du jour modifié au plus tard le mercredi 8 mai 2013 à condition qu'elle ait reçu valablement dans la période susmentionnée une ou plusieurs requêtes d'inscrire à l'ordre du jour de nouveaux points ou de nouvelles propositions de décisions.

De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la Société www.groupedelhaize.com.

FORMALITÉS DE PARTICIPATION

Enregistrement

Conformément aux articles 31 et 32 des statuts de la Société, le droit pour un actionnaire de participer à l'assemblée générale ordinaire du jeudi 23 mai 2013 et d'y exercer le droit de vote est subordonné à l'enregistrement comptable de ces actions au nom de cet actionnaire à minuit (heure belge) le **jeudi 9 mai 2013** (la "**Date d'Enregistrement**"), soit par l'inscription des actions nominatives dans le registre des actions nominatives de la Société, soit par l'inscription des actions dématérialisées dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, soit par la délivrance d'actions au porteur imprimées à un intermédiaire financier (à noter que la délivrance d'actions au porteur imprimées auprès d'une banque en Belgique entraîne en principe la dématérialisation de ces actions au porteur) pour le nombre d'actions pour lequel l'actionnaire souhaite être inscrit à la Date d'Enregistrement et pour lequel il souhaite prendre part à l'assemblée générale. **Nous vous prions de bien vouloir tenir compte du fait que le jeudi 9 mai 2013 est un jour férié en Belgique.** Nous invitons dès lors les actionnaires à prendre contact avec la Société ou avec ces institutions au plus tard **le mercredi 8 mai 2013** avant la fermeture des bureaux.

Pour les actions dématérialisées et les actions au porteur imprimées, le teneur de compte agréé, l'organisme de liquidation ou l'intermédiaire financier établira une attestation à l'attention de l'actionnaire certifiant le nombre d'actions détenu par l'actionnaire à la Date d'Enregistrement et pour lequel il souhaite prendre part à l'assemblée. Nous vous prions de bien vouloir tenir compte du fait que l'enregistrement de ces actions dématérialisées et ces actions au porteur imprimées auprès de l'une de ces institutions financières doit être effectué avant la fermeture de ces institutions à la Date d'Enregistrement. **Nous vous prions de bien vouloir tenir compte du fait que le jeudi 9 mai 2013 est un jour férié en Belgique.** Nous invitons dès lors les actionnaires à prendre contact avec ces institutions au plus tard **le mercredi 8 mai 2013** avant la fermeture des bureaux. L'actionnaire doit déposer cette attestation auprès d'une agence d'ING Belgium au plus tard **le vendredi 17 mai 2013** avant la fermeture des bureaux.

Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui ont l'intention d'assister à l'assemblée doivent notifier leur intention de participation à l'assemblée comme suit :

- (i) **Les propriétaires d'actions nominatives** doivent avoir remis à la Société, dont l'adresse, le numéro de fax et l'adresse e-mail sont mentionnés ci-dessous, au plus tard **le vendredi 17 mai 2013**, leur formulaire de participation signé indiquant leur intention de participer à l'assemblée. Le formulaire de participation peut être obtenu à l'adresse mentionnée ci-dessous.
- (ii) **Les propriétaires d'actions dématérialisées et d'actions au porteur imprimées** doivent notifier leur intention de participer à l'assemblée auprès d'une agence d'ING Belgium, au plus tard **le vendredi 17 mai 2013** avant la fermeture de cette agence.

Seules les personnes qui sont actionnaires de la Société à la Date d'Enregistrement et qui ont notifié leur intention de participation comme indiqué ci-dessus, sont autorisées à participer et à exercer leur droit de vote lors de l'assemblée.

Les formalités effectuées par les actionnaires et décrites ci-dessus n'entraîneront pas le blocage des actions. Les actionnaires peuvent donc disposer de leurs actions après la Date d'Enregistrement.

VOTE PAR PROCURATION – VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée par un **mandataire**. Les modèles de procurations qui doivent être utilisés pour être représenté à l'assemblée peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous ou auprès d'une agence d'ING Belgium, et sont également disponibles sur le site Internet de la Société www.groupedelhaize.com. La désignation d'un mandataire doit être faite par écrit et doit être signée par l'actionnaire. **Les propriétaires d'actions au porteur ou d'actions dématérialisées** qui ont l'intention de se faire représenter par un mandataire, doivent remettre leur procuration signée au plus tard le **vendredi 17 mai 2013** avant la fermeture des bureaux, soit à la Société (à l'adresse, numéro de fax ou adresse e-mail mentionnés ci-dessous), soit auprès d'une agence d'ING Belgium. Les propriétaires d'actions nominatives doivent remettre leur procuration signée à la Société (à l'adresse, numéro de fax ou adresse e-mail mentionnés ci-dessous) au plus tard le **vendredi 17 mai 2013** avant la fermeture des bureaux. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter à l'assemblée par un mandataire doivent de plus se conformer à la procédure d'enregistrement et de confirmation susmentionnée.

Les actionnaires peuvent **voter par correspondance**. Les formulaires qui doivent être utilisés pour voter par correspondance à l'assemblée peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous ou auprès d'une agence d'ING Belgium, et sont également disponibles sur le site Internet de la Société www.groupedelhaize.com. Ces formulaires de vote par correspondance signés doivent parvenir à la Société (à l'adresse, numéro de fax ou adresse e-mail mentionnés ci-dessous) au plus tard le **vendredi 17 mai 2013** avant la fermeture des bureaux. Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent de plus se conformer à la procédure d'enregistrement et de confirmation susmentionnée.

PROPRIÉTAIRES D'OBLIGATIONS OU DE WARRANTS

Les propriétaires d'obligations ou de warrants émis par la Société peuvent assister à l'assemblée générale avec voix consultative, tel que prévu par le Code belge des sociétés, et sont soumis aux mêmes formalités d'enregistrement et de confirmation que les formalités applicables aux actionnaires.

PREUVE D'IDENTITÉ ET POUVOIRS

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les porteurs de titres et les porteurs de procuration devront pouvoir prouver leur identité, et les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leurs pouvoirs de représentation, dans tous les cas au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée.

MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS

Une note d'information donnant des informations additionnelles sur les points de l'ordre du jour, le rapport annuel et les comptes annuels de la Société ainsi que tous les documents relatifs à l'assemblée pour lesquels la loi prévoit leur mise à disposition à l'attention des actionnaires peuvent être obtenus sur le site Internet de la Société (www.groupedelhaize.com). Les actionnaires peuvent obtenir gratuitement une copie de tous les documents pour lesquels la loi prévoit leur mise à disposition à l'adresse mentionnée ci-dessous pendant les heures de bureau ou sur le site Internet de la Société www.groupedelhaize.com à partir de la date de publication de la présente convocation.

Adresse de la Société :

Groupe Delhaize SA
c/o Madame Sandy Paquet
Square Marie Curie 40
1070 Bruxelles
Belgique
Tél : +32 2 412 75 82
Fax : +32 2 412 83 89
E-mail : generalmeeting@delhaizegroup.com

Le Conseil d'Administration